

RTBF

Contrat de gestion reporté d'un an ?

Le nouveau contrat de gestion de la RTBF est (était) en discussion au Parlement de la Fédération WB.

Mais tout est à l'arrêt...

Suite à la décision du cdH de ne plus travailler avec le PS, une série de dossiers se trouvent actuellement bloqués, que ce soit à la Région wallonne, bruxelloise ou à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Au sein de cette dernière, il y en a un qui intéresse particulièrement la RTBF : le renouvellement de son contrat de gestion pour la période 2018-2022. La procédure devrait atterrir en fin d'année. Mais les auditions prévues toute cette semaine ont été annulées. Et les travaux du Parlement ne devraient reprendre que le 3 juillet. Or, normalement, la loi prévoit que « dans les quatre mois (NDLR : après avoir lancé la consulta-

tion publique), le Parlement remet ses recommandations au Gouvernement et les publie sur le site internet du Parlement. A l'expiration de ce délai, le Gouvernement finalise le nouveau contrat de gestion avec l'entreprise en tenant compte de ces recommandations. »

En l'absence de nouvelle majorité, tout est donc bloqué. Et puis, si un nouveau ministre est désigné en remplacement de Jean-Claude Marcourt (PS), il pourrait exiger que toute la procédure soit reprise à zéro. Mais le législateur a tout prévu : « Si à l'expiration d'un contrat de gestion, un nouveau contrat de gestion n'est pas conclu, le contrat de gestion en cours est prorogé de plein droit pendant un an. Au terme de la prorogation, le Gouvernement arrête pour un an un plan de gestion renouvelable une seule fois. »

Du côté de la RTBF, on prend les choses avec philosophie. « C'est évidemment mieux d'avoir un contrat de gestion adapté aux nouveaux besoins, mais nous n'avons pas la main sur la décision », commente la porte-parole de la chaîne publique. ■

Reporters/ETELS